

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles sera adjugée à l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, siégeant au Palais de justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un lot.

Au jour et heure qui seront ultérieurement fixés, la vente sur saisie immobilière portant sur :

DESIGNATION :

Commune de Valliguières (30210)

Une parcelle de terrain à bâtir située lieudit VAILLANCOURT, cadastrée section B n°1268 lieudit VAILLANCOURT pour une contenance de treize ares (13 a).

Sur laquelle sont édifiées 2 maisons collées par les garages dont une habitée située sur le côté droit et une seconde non terminée, hors d'eau mais pas hors d'air.

Sur la mise à prix de 54 000 €

Saisie à l'encontre de :

Madame EL GHAZZAL Donia Lamia née TERRA

Née le 20.05.1983 à Creil, de nationalité française, demeurant 5 Rte de Rochefort du Gard, lieudit VAILLANCOURT, 30210 Valliguières.

Monsieur EL GHAZZAL Mohamed

Né le 11.04.1982 à Fès (Maroc), de nationalité française, demeurant 5 Rte de Rochefort du Gard, lieudit VAILLANCOURT, 30210 Valliguières.

Aux requête, poursuites et diligences de :

CREDIT IMMOBILIER DE France DEVELOPPEMENT

S.A. à conseil d'administration au capital de 124 821 620 euros, inscrite au RCS de Paris sous le n° B379 502 644 dont le siège est situé 26-28 rue de Madrid à Paris (75384) cedex 08, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège social.

Venant aux droits suite à absorption de sa société fille, le Crédit Immobilier de France Méditerranée.

Venant aux droits suite à la fusion par absorption du Crédit Immobilier de France Méditerranée par le Crédit Immobilier de France Sud, la dissolution de ladite société et la nouvelle dénomination commune, le Crédit Immobilier de France Méditerranée en date du 15.12.2009.

Ayant pour avocat, Maître Christine BANULS membre de **la SCP GUALBERT RECHE BANULS**, avocats au Barreau de Nîmes, demeurant 1 rue Racine – BP 80026 – 30000 Nîmes – laquelle est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES :

EN VERTU :

De la grosse en forme exécutoire établi le 06.12.2010, par Maître Christophe LERSY, notaire associé d'une société civile professionnelle dénommée FRAYCHINAUD-LERSY titulaire d'un office notarial à Gordes (84220), contenant vente et prêt.

Le poursuivant susnommé et domicilié à suivant acte de la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX, huissiers de justice à Nîmes, 1 rue St marc, fait signifier un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 30.04.2018.

A

Madame EL GHAZZAL Donia Lamia née TERRA

Née le 20.05.1983 à Creil, de nationalité française, demeurant 5 Rte de Rochefort du Gard, lieudit VAILLANCOURT, 30210 Valliguières.

Monsieur EL GHAZZAL Mohamed

Né le 11.04.1982 à Fès (Maroc), de nationalité française, demeurant 5 Rte de Rochefort du Gard, lieudit VAILLANCOURT, 30210 Valliguières.

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié.

La somme de :

Dossier EL GHAZZAL n°109116632	
RECOMPTE CRENCE DUE	
Capital restant à la date 15/04/2018	170 802,59 €
Intérêts échus et payés au 15/04/2018	71 062,17 €
SUBTOTAL	241 864,76 €
Indemnité Conso Judiciaire 3%	37 542,41 €
Intérêts de retard préteurs de tout contrat de 4,00% au 15/04/2018 jusqu'au paiement effectif	FÉRIÈRE
Frais de procédure	FÉRIÈRE
TOTAL EN PLUS D'UNE MEMOIRE	368 204,41 €

Outre tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié au Service de la Publicité Foncière Nîmes 2, le 14.06.2018, volume 2018 S n°40.

L'assignation à comparaître au débiteur et créanciers inscrits a été délivrée pour l'audience d'orientation du

Jeudi 11 OCTOBRE 2018 à 10h.

DESIGNATION :

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus-énoncées.

Il est en outre annexé le procès-verbal descriptif de la SCP PELERIAUX BADAROUX GISCLARD en date du 29.05.2018 et les diagnostics techniques en date du 04.06.2018.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Lesdits biens leurs appartenant suivant acte de vente reçu par Me LERSY, Notaire à Gordes, le 06.12.2010 dont une copie authentique a été publiée au 2^e bureau des hypothèques de Nîmes le 27.01.2011 sous les références d'enlissement 2011P707.

Tous les renseignements relatifs à l'origine de propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que la partie poursuivante, ou l'Avocat poursuivant, ne puisse en aucune façon être inquiété.

En outre la vente aura lieu aux conditions, charges et clauses suivantes: